

DEPARTEMENT DE L'AIN  
REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VALORISATION  
5, Chemin du Tapey  
Z.I d'Arlod  
Bellegarde sur Valserine  
01200 VALSERHONE

ARRONDISSEMENT DE NANTUA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
COMITE SYNDICAL

N° 23C13

Séance du jeudi 16 février 2023

Président

M. RONZON

Membres présents :

MMES LOUBET, DUBARE, SERRE, DULLAART, REMILLON,  
VIVIAND, LASSUS et PHILIPPOT

MM MUNIER, ALLIOD, DUBOUT, CHANEL, MASSON,  
PRUDHOMME, THOMASSET, SUSINI, COMTET, BOTTERI,  
GEORGES, CLERC, MORARD (suppléant de M. DUTOIT), LAKS,  
LAVERRIERE, ROPHILLE, SAUGE, SOULAT, SAUVAGET,  
ARNOULD, DUJOURD'HUI et TRANCHANT

Membres ayant donné  
procuration :

MME MEYNET à M. ROPHILLE  
MME PLAGNAT à M. SOULAT  
MME BILLOT à M. LAKS  
M. RAVOT à M. COMTET

Membres absents excusés :

Sans objet

Membres absents :

MMES RALL, LAVOREL, ROSSAT-MIGNOT, VEYRAT et  
VIBERT  
MM VAILLOUD, VAREYON, BOLLIET, BELMAS, DOLDO,  
BOSSON, BONNET et ROLLAND

Membres en exercice :

48

Quorum :

25

Présents :

31

Votants :

35

Date de la convocation :

06 février 2023

Secrétaire de séance :

Monsieur Michel CHANEL

Objet de la délibération :

ACTUALISATION DES TARIFS DES PRESTATIONS  
TECHNIQUES DU CENTRE TECHNIQUE VALORISATION  
MATIERE (CTVM)

Accusé de réception en préfecture  
001-257401620-20230217-23C13-DE  
Date de réception préfecture : 17/02/2023

## TARIFS DES PRESTATIONS DU CENTRE TECHNIQUE VALORISATION MATIERE

N°	Description	Prix Unitaire €HT
<b>Conteneurs métalliques - Enveloppes extérieurs</b>		
1	Poteau d'angle	80,00 €
2	Panneau inférieur fixe	50,00 €
2b	Panneau inférieur démontable	60,00 €
3	Panneau supérieur	40,00 €
4	Panneau toiture extérieur	35,00 €
5	Entretoise de toit	25,00 €
6	Panneau toiture centrale	70,00 €
7	Sur-tôle panneau inférieur démontable	32,00 €
8	Sur-tôle panneau inférieur + supérieur fixe	37,00 €
9	Sur-tôle panneau supérieur	27,00 €
<b>Conteneurs métalliques - Structure intérieure simple crochet</b>		
10	Poutre centrale	80,00 €
11	Traverse latérale	40,00 €
12	Montant accouplement	30,00 €
13	Crochet de levage simple	50,00 €
14	Trappe de fond	100,00 €
15	Pédale ouverture trappe	90,00 €
16	Ceinture de maintien	100,00 €
<b>Conteneurs métalliques - Structure intérieure Kinshofer</b>		
17	Poutre centrale (K)	80,00 €
18	Extérieur poutre	40,00 €
19	Ensemble coupelle	45,00 €
20	Plat 50x5	10,00 €
21	Ceinture	100,00 €
22	Trappe de fond (K)	80,00 €
23	Coupelle mobile	45,00 €
24	Palonnier	50,00 €
25	Plat ouverture trappe	20,00 €
<b>Conteneurs métalliques -Stickers</b>		
26	Kit stickers d'angles	25,00 €

## TARIFS DES PRESTATIONS DU CENTRE TECHNIQUE VALORISATION MATIERE

<b>Conteneurs en fibre de verre</b>		
27	Matériaux	200,00 €
28	Remplacement châssis	235,00 €
29	Réparation châssis	100,00 €
30	Réparation / remplacement crochet de préhension	150,00 €
<b>Main d'œuvre</b>		
MO	Prix horaire main d'œuvre réparation	40,00 €
FMOa	Forfait main d'œuvre réparation conteneurs fibre de verre jusqu'à 1m <sup>2</sup>	220,00 €
FMOb	Forfait main d'œuvre réparation conteneurs fibre de verre au-delà de 1m <sup>2</sup> (en plus de FMO1)	110,00 €
<b>Quai de transfert</b>		
BADGE	Remboursement badge/télécommande perdu ou non restitué quelle qu'en soit la cause	40,00 €

Le Comité syndical,

Par la délibération n°22C37 du Comité syndical en date du 03 novembre 2022 le, SIVALOR a adopté la nouvelle grille tarifaire de réparation des conteneurs.

Le quai de transfert de Vétraz Monthoux géré par le SIVALOR, permet la rupture de charge des collectes sélectives multi-matériaux du secteur de l'Agglomération d'Annemasse les Voirons.

L'accès à ce quai de transfert où aucun agent du SIVALOR n'est posté, est possible par l'utilisation de badges, que ce soit pour le haut du quai (accès collecteurs) ou le bas du quai (accès transporteurs).

En outre, à la fin de l'année 2022, un pont bascule a été installé sur ce site afin de distinguer les tonnages collectés par Annemasse Les Voirons Agglomération pour ses collectes en porte à porte, des tonnages collectés par le SIVALOR en apport volontaire.

Cet équipement nécessite pour son utilisation la mise à disposition de badges de pesée mis à disposition des opérateurs de collectes qu'ils soient en contrat direct avec le SIVALOR ou ses adhérents.

L'usage a permis de constater une mauvaise gestion des badges par les opérateurs à qui ils ont été remis, entraînant la perte de certains d'entre eux.

Afin de mieux responsabiliser les détenteurs de ces badges, il paraît utile, outre la signature d'un formulaire de remise, de fixer un tarif de remboursement en cas de non-restitution de ces derniers.

Il est proposé de le fixer à 40€HT par matériel, et d'intégrer ce nouveau tarif à la liste des prestations techniques assurées par le Centre Technique Valorisation Matière.

Monsieur le Président demande au Comité syndical d'approuver la nouvelle grille des tarifs des prestations du Centre Technique Valorisation Matière, telle que proposée en annexe à la présente délibération.

LE COMITE SYNDICAL,

ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

**APPROUVE** la grille tarifaire ci-annexée.

**DELEGUE** à Monsieur le Président la mise en application de cette grille tarifaire.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Président du SIVALOR certifie le caractère exécutoire du présent acte, compte tenu de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Président du SIVALOR  
Serge RONZON



Accusé de réception en préfecture  
001-257401620-20230217-23C13-DE  
Date de réception préfecture : 17/02/2023